

Nom et prénom
Rue et numéro
Code postal et localité

Collège communal de la Ville de Malmedy
Service Urbanisme
Place du Châtelet 9
4960 Malmedy

....., le

Objet : réclamation — enquête publique du 1^{er} octobre au 3 novembre 2026 sur la demande de permis unique de la SRL WattElse (4 éoliennes de 210 m et stockage par batteries, Vieille Voie de Liège à Malmedy, Burnenville).

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'enquête publique citée en objet, je vous adresse ma réclamation. Habitant de la commune de Malmedy, je m'oppose à ce projet. Je demande au Collège de rendre un avis défavorable et aux autorités de refuser le permis, pour les raisons suivantes, tirées de l'étude d'incidences (EIE) de juillet 2026 :

1. **Un risque d'incendie, après le feu des Fagnes.** En août 2026, l'incendie des Hautes Fagnes a ravagé environ 3 000 ha du côté de Waimès, Jalhay et Baelen. **Demain, c'est le côté de Malmedy qui pourrait brûler :** le projet installerait, au milieu des résineux, quatre conteneurs de batteries au lithium pour lesquels un emballage thermique ne peut être exclu. **Aucune réserve d'eau n'est prévue**, alors qu'en août il a fallu l'aide des agriculteurs pour ravitailler les pompiers en eau. Le feu peut aussi venir de l'extérieur : les résineux et les sols tourbeux qui entourent le site, semblables à ceux des Fagnes, dont l'un à moins de 100 m du chantier (p. 119), peuvent porter un feu de forêt jusqu'aux batteries. L'EIE n'envisage pas ce scénario. **Une nacelle en feu, à 135 m de haut, serait hors de portée des pompiers.** Les éoliennes gêneraient aussi les avions bombardiers d'eau et les hélicoptères, comme ceux mobilisés en août, qui larguent à basse altitude : à l'étranger, des services de lutte contre les feux estiment qu'un parc éolien crée de fait une zone interdite de vol. **Si le feu prenait pendant une course, des dizaines de milliers de spectateurs seraient à évacuer au milieu des bois**, sur des routes déjà saturées (p. 385) : WT1 n'est qu'à 228 m de la piste (p. 428). **Le Bourgmestre, Monsieur Bastin, chargé par la Nouvelle loi communale de prévenir les incendies sur la commune et membre du conseil de la zone de secours Warche-Ambève-Lienne, doit exiger une étude du risque d'incendie et l'avis de la zone de secours avant tout permis. Il devra prendre position et en assumer la responsabilité.**
2. **Des chutes de glace sur la N62c.** WT1 serait à environ 90 m de la N62c, l'axe Francorchamps-Malmedy, où l'EIE compte quelque **2,4 millions de passagers par an** (p. 428) ; **des bus scolaires l'empruntent.** Dès les premiers froids, la glace formée sur les pales peut tomber ou être projetée. L'EIE ne calcule pas jusqu'où ; elle admet que les éoliennes surplombent des « zones de passage du public » et se contente de recommander des panneaux d'information (p. 429 et 463) ; **le promoteur n'apporte aucune autre solution.** Un bloc de glace sur un pare-brise à 70 km/h peut causer un accident grave. Aucun avis du gestionnaire de la route ne figure au dossier ; en 2023, il était défavorable. **Une vie est une vie.**
3. **Des lumières toute la nuit, visibles des villages jusqu'à au moins 5 km à la ronde.** Un feu rouge clignotant de 2 000 candélas sur chaque éolienne, **toute la nuit et toute l'année**, perturbant le sommeil des habitants, et un flash blanc de 20 000 candélas le jour (p. 49-50).
4. **Un paysage et une nature sacrifiés.** Quatre éoliennes de 210 m, dont le bout des pales atteindrait 709 m d'altitude, **plus haut que le Signal de Botrange.** Le site domine la vallée de l'Eau Rouge, site Natura 2000 à 270 m ; **le ruissellement vers Burnenville et le circuit n'est pas sérieusement calculé**, et la nappe aquifère, que les pieux des fondations pourraient atteindre (p. 95), n'est pas étudiée : rien n'exclut qu'elle s'assèche à l'avenir, et le manque d'eau deviendrait alors un problème pour tous. Des espèces protégées vivent ici : cigogne noire, milan royal et pic noir ; plusieurs chauves-souris, dont le grand murin, avec un impact « majeur » avant mesures pour quatre espèces ; castor d'Europe et chat sylvestre à moins de 500 m (p. 143-175 et 271). **Le loup, revenu dans la région, et le blaireau ne sont même pas mentionnés.**
5. **Notre économie touristique.** Malmedy est la 5^e commune de Wallonie pour le nombre d'hébergements touristiques, Stavelot la 14^e (p. 374). Dans les deux communes, une grande partie de l'hébergement **se concentre aux abords du circuit.** Nos villages, le circuit et les Hautes Fagnes vivent de leurs paysages et de leur calme. **L'EIE ne formule pourtant « aucune recommandation » pour le tourisme** (p. 466).
6. **Un chantier lourd et un dossier incohérent.** Un an de travaux et **plus de 752 camions** sur nos routes, dont la solidité ne serait vérifiée qu'après le permis (p. 98), **sans engagement écrit du promoteur de les réparer** (pièce A12). Des talus jusqu'à 9 m resteraient après le démantèlement. Des plans de 2022 montrant des éoliennes de 180 m, **des batteries en zone forestière sans dérogation**, deux permis gardés en réserve en vue d'un « arbitrage » (pièce A5).

Pour ces raisons, **je demande le refus de ce permis** et vous remercie de joindre la présente réclamation au procès-verbal de clôture de l'enquête.

Signature :

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.